

ORGANISATION DE L'ECOLE MATERNELLE et PRIMAIRE (2025/2026)

Chers parents,

Nous voici au début des vacances et déjà nous venons vous faire penser à la rentrée des classes.

Vous trouverez ci-dessous **des informations** et ci-joint **la liste des fournitures** (par niveau) dont il faudra munir votre enfant pour la rentrée.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très bonnes vacances et vous disons à bientôt.

Cordialement,

O. SEVERAC
 Directeur

PRE-RENTREE : VENDREDI 29 AOUT, de 16h30 à 19h

- **Les familles de l'établissement sont invitées à venir ce jour-là, si elles le souhaitent**, en se présentant à l'entrée de l'école (parking de l'Espace Yves Duclos, **grand portail rouge**) pour :
 - Connaître la classe de son enfant à la rentrée 2025.
 - Rencontrer l'enseignant(e) de son enfant et visiter la classe.
 - Rencontrer les catéchistes pour l'inscription, dès le CE2.
 - Recevoir des documents pour la rentrée.
 - La souscription de l'assurance scolaire (l'individuelle accident) proposée par l'école qui est fortement recommandée (**cf. verso**)

Pour cette **pré-rentree 2025**, nous proposons **2 temps de rencontre** aux familles, au choix, à **16h30** ou à **17h45**, avec pour chacun de ces deux temps:

- accueil et présentation de l'équipe, par le directeur (dans la cour)
- accueil commun de chaque classe par chacune des enseignantes + informations diverses (dans la cour)
- rencontres individuelles proposées aux familles qui le souhaitent (dans la classe)

L'Association des Parents d'Elèves (APEL) sera présente ce jour-là et vous offrira le café ou autres boissons.

RENTREE DES ELEVES, de la PS au CM2 : LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025, à 8h30

(Pour les TPS : LUNDI 8 SEPTEMBRE, à 8h30)

QUELQUES INFOS :

1 - Présentation du fonctionnement des classes

8 classes à la rentrée 2025

- | | |
|-----------------------------|---|
| - TPS/PS | Mme STUIJK Marie-Astrid |
| - MS/GS | Mme BERTHELOT Julie |
| - GS/CP | Mme BERTHOLOM Frédérique |
| - CP/CE1 | Mme AUSSEL Natacha |
| - CE2 | M. SEVERAC Olivier (<i>Directeur</i>) et Mme CATHOT Julie |
| - CE2/CM1 | Mme AZAIS Marie-Charlotte et Mme DAUGREILH Isabelle |
| - CM1 | Mme THEILLIER Michelle et Mme DAUGREILH Isabelle |
| - CM2 | Mme DUMERCQ Chrystelle |
| - ASH (adaptation scolaire) | Mme DUCHATEAU Isabelle |

La répartition des élèves pour les niveaux de GS, CP, CE2 et CM1 est faite par le directeur à partir des propositions des enseignantes. Vous saurez dans quelle classe se trouve votre enfant le jour de la prérentrée, sur les listes publiées à l'école, le **VENDREDI 29 AOUT**.

L'attribution d'une classe est définitive dès la publication des listes.

2 - Rythme scolaire hebdomadaire :

- **Semaine de 4 jours.** Rappel des horaires de classe : 8h30 – 11h45 / 13h30-16h30
- Accompagnement pédagogique complémentaire : tous les jours de la semaine de 13h00 à 13h30 ou de 16h 30 à 17h 00 (sauf le vendredi soir), en fonction des besoins des élèves.

- Rappel des horaires de garderie : 7h 30 – 8h 30 / 16h 30 – 18h 30
- Pour le primaire : Etude surveillée : dès 17h puis garderie, jusqu'à 18h30.

INFO : Le centre de loisirs de Casseneuil fonctionne les mercredis. Inscription auprès du centre de loisirs au **05 53 49 31 89**.

3 - Catéchèse : Caractère propre de l'établissement.

- A la rentrée 2025, tous les élèves du CP au CM2 suivront un parcours de culture chrétienne sur le temps scolaire.
- A partir du CE2, pour les enfants qui désirent approfondir leur foi et préparer les sacrements, une catéchèse leur sera proposée le mardi midi (de 13h à 14h) dans les locaux de l'école.
- Des renseignements complémentaires concernant l'inscription à la catéchèse vous seront donnés à la pré-rentrée.

5 - Assurance scolaire

Tout enfant scolarisé doit être couvert obligatoirement par deux types d'assurances :

A - RESPONSABILITE CIVILE : Cette assurance ne couvre que les dommages causés à une autre personne ou à ses biens. Normalement, chaque famille dispose d'une assurance responsabilité civile familiale dans le cadre d'un contrat multirisques. Une attestation devra être fournie, dès la rentrée.

B - INDIVIDUELLE ACCIDENT : Tout élève doit être couvert par un contrat individuel accident extra-scolaire sans lequel il ne peut pas participer aux sorties scolaires et extra-scolaires : l'enfant est alors couvert 24 heures sur 24 et tout au long de l'année.

1- Si vous choisissez l'assurance retenue par l'établissement (FEC):

Vous trouverez ci-joint un dépliant d'information au format PDF. Le bulletin de souscription devra être complété et remis à l'école, au plus tard le jour de la rentrée - mettre le nom, prénom de votre enfant- (Si vous avez plusieurs enfants, porter tous les prénoms de vos enfants sur le coupon). Pas de chèque, le coût de l'assurance FEC sera porté sur la facture.

2- Si vous choisissez une autre assurance :

Il est obligatoire de remettre à l'établissement dès la prérentrée, une attestation d'assurance justifiant d'une couverture « individuelle accident de type extra-scolaire ».

6- Ramassage scolaire

Renseignements et inscriptions : SOIT transports.nouvelle-aquitaine.fr (élèves hors C.A.G.V) SOIT bus-elios.fr (élèves de la C.A.G.V) (pour rappel : avant le **12 juillet**).

7 – Restauration-

Le régime est acquis pour le mois. Un changement de régime n'est possible qu'en début du mois suivant.

ATTENTION: Les régimes alimentaires particuliers liés à certaines allergies peuvent être pris en charge par **CONVIVIO**, notre société de restauration. Les élèves concernés (reconnus dans le cadre d'un **PAI** et uniquement ceux-là), devront nous être signalés à accueil@stpierre47.fr, avant la rentrée. En fonction du type d'allergie, soit le repas pourra être adapté par CONVIVIO, soit les élèves concernés devront apporter leur propre repas marqué à leur nom et conditionné dans un emballage isotherme. L'élève aura la possibilité de réchauffer son repas et de manger avec ses camarades. La société **CONVIVIO** propose aux familles de retrouver l'ensemble des menus sur le site suivant : <https://www.clicetmiam.fr/>. Il suffit de créer un COMPTE avec son identifiant et son mot de passe puis de rentrer le CODE suivant, propre à l'établissement : **EcoleStPie**

8- Facturation

A compter du 1^{er} septembre, la facturation sera envoyée par mail. **Merci de nous donner votre adresse mail.**

Nous attirons votre attention sur les principes suivants :

- La demi-pension comprend 4 repas par semaine. Le non-règlement de la demi-pension entraînera le passage en externat avec possibilité d'achat d'un carnet de 10 tickets-repas ou à l'unité.
- Les externes qui souhaitent manger occasionnellement achètent, à la comptabilité, des carnets de 10 tickets-repas ou à l'unité, au plus tard la veille du jour concerné, avant 16h30, pour la commande du repas.
- Les modalités pour les **prélèvements automatiques** sont les suivantes :

MATERNELLE	PRIMAIRE
A partir d'octobre jusqu'à juillet : 10 <u>prélèvements regroupant</u> : • la cantine (frais réels) • la scolarité <i><u>A noter</u> : Afin d'éviter l'augmentation des mensualités, nous préleverons chaque mois 1/10^{ème} de la scolarité plus les frais réels de cantine. De ce fait, les mensualités ne seront pas identiques chaque mois.</i>	A partir d'octobre jusqu'à juillet : 10 <u>prélèvements regroupant</u> : • la cantine • la scolarité <i><u>A noter</u> : Une facture de clôture pourra vous être envoyée début juillet (études mois de juin, repas occasionnels, sorties ...) suivie du 10^{ème} prélèvement, vers le 15 /07.</i>

Les prélèvements se font sur 10 mois et le 8 de chaque mois sauf le mois de juillet.

Remarque pour les demi-pensionnaires (en primaire): Du fait des charges fixes, les repas sont décomptés à hauteur de **50%** :
 -en cas d'absence **pour raison médicale**, à partir du 4^{ème} repas consécutif manqué et rétroactif au 1^{er} jour d'absence
 -en cas de **sorties scolaires**
 Toute réduction pour les motifs cités apparaîtra sur la facture.

Service comptabilité (ligne directe) au **05 53 41 68 69**– Prendre rendez-vous pour les cas particuliers –